

Le Conseil d'administration, le Conseil scientifique et le Conseil des études et de la vie universitaire de l'Université Nice-Sophia Antipolis se sont réunis en "Assemblée des trois Conseils" le lundi 23 mars 2009 à 9h dans l'amphithéâtre du Petit Valrose de l'UFR Sciences.

5 motions, ci-dessous, ont été adoptées à l'issue

Motion 1 sur le statut des enseignants

- retirer le projet de décret modifiant le statut des enseignants chercheurs et
- entamer de véritables négociations avec la communauté universitaire concernant la modernisation de leurs statuts qui prenne en compte tous les aspects de ce métier afin d'améliorer le potentiel d'enseignement et de recherche des universités.

Adoptée à la majorité avec 54 voix pour 1 non 5 abstentions et 8 blancs

Motion 2 sur la formation des enseignants

- l'assemblée demande pour 2009 -2010, le maintien des conditions actuelles d'inscription aux concours, de leur préparation, et la formation professionnelle.
- L'assemblée demande l'ouverture de véritables négociations sur la maîtrise de la formation des enseignants.

Adoptée à l'unanimité

Motion 3 relative à la recherche

L'assemblée réaffirme l'importance du rôle des EPST dans l'organisation de la recherche et - la nécessité d'un copilotage dans la concertation de la recherche entre universités et organismes de recherche

- demande l'abandon de la politique de « desassociation » des UMR qui permettent une coopération université et organismes
- réclame l'abandon de la politique des chaires universités-organisme qui se fait au détriment du potentiel d'enseignement et de recherche
- demande de reverser les fonds de l'ANR, y compris ses coûts de fonctionnement, aux universités et aux établissements de recherche pour restaurer leur capacité de pilotage de la recherche.

Motion votée à l'unanimité moins deux abstentions

Motion 4 relative aux moyens

L'Assemblée considère que notre pays doit se donner les moyens de conserver son rang international dans les domaines de la recherche et de l'enseignement supérieur et demande à l'Etat un engagement financier qui permette à l'enseignement supérieur public universitaire d'atteindre au moins la dotation moyenne par étudiant des pays de l'OCDE.

Motion votée à l'unanimité

Motion 5 relative aux droits d'inscription

L'assemblée s'oppose à un système de prêt bancaire étudiant pour financer l'augmentation des droits d'inscription.

Motion adoptée à l'unanimité

* Pour communication à Mme la Ministre et en application de l'article 711-8 du code de l'éducation «la délibération est communiquée sans délai à M. le Recteur d'académie, chancelier des Universités».